



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9101^e séance

Mercredi 27 juillet 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M ^{me} Agaronova
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Onanga
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, Représentant permanent de l'Égypte, en sa qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix ; et M. Md Monwar Hossain, Chargé d'affaires par intérim du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mahmoud.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quinzième session, sous la présidence de l'Égypte (S/2022/89).

L'Égypte a assumé la présidence de la Commission de consolidation de la paix après la conclusion du troisième examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de l'année 2021, conformément aux mandats énoncés dans les résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016) et résolution 70/262 de l'Assemblée générale), la Commission a mené les efforts visant à appliquer les recommandations de l'examen telles qu'elles figurent dans les résolutions jumelles de 2020 de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolution 2558 (2020) et résolution 75/201 de l'Assemblée générale), notamment en explorant les moyens de renforcer les fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de l'impact de la consolidation de la paix sur le terrain.

À cet égard, j'ai le grand plaisir d'informer le Conseil que la Commission de consolidation de la paix a réalisé des progrès considérables dans les domaines suivants en 2021.

Premièrement, en ce qui concerne l'élargissement de la portée géographique et du champ d'action de la Commission, elle a fourni une aide dans 13 contextes propres à un pays ou à une région, notamment en organisant pour la première fois des réunions consacrées au golfe de Guinée et à la transition au Tchad. Avec cet ajout, la Commission a collaboré avec 23 pays et régions différents. Ce nombre est le plus élevé depuis sa création et il est conforme à la tendance globale d'un renforcement des échanges voulu par la Commission. Les activités thématiques de la Commission, qui ont représenté 40 % de ses réunions, portent sur de nouveaux thèmes, notamment les liens entre le maintien et la consolidation de la paix, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), et la santé mentale et le soutien psychosocial. La Commission a produit par ailleurs 66 documents finaux au total. Ils comprennent des observations prononcées lors de forums non onusiens, comme le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables et le Forum de Stockholm sur la sécurité et le développement, dont le nombre est passé de zéro en 2020 à neuf en 2021.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des fonctions de conseil et de liaison de la Commission, celle-ci a élargi et renforcé ses relations avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en nommant des coordinateurs informels pour ses relations avec ces organes et en améliorant l'alignement de leurs programmes de travail. En outre, la Commission a fourni des avis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale à neuf et à quatre occasions, respectivement, et a fourni au Conseil économique et social trois avis.

Pour ne citer que quelques exemples, je mentionnerai qu'en 2021, la Commission a conseillé le Conseil de sécurité pour la première fois sur la région des Grands Lacs, et l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. La Commission a également présenté un exposé au Conseil économique et social, à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable. En outre, dans le cadre de toutes ses activités, la Commission a continué d'organiser des réunions avec tous les acteurs du système des Nations Unies concernés, en vue d'améliorer la coordination et d'éviter la fragmentation et le chevauchement des tâches.

Troisièmement, en ce qui concerne la promotion de partenariats efficaces en matière de consolidation de la paix, la Commission a renforcé la tendance à une collaboration accrue avec des partenaires extérieurs aux Nations Unies. En effet, 67 % des personnes invitées à présenter un exposé devant la Commission étaient des intervenants extérieurs au système des Nations Unies. Parmi eux figuraient des représentants de gouvernements nationaux ou locaux, d'organisations régionales et sous-régionales, d'organisations de la société civile, y compris des représentants de la jeunesse, d'institutions financières internationales et d'entreprises privées, ainsi que des représentants du monde universitaire et de groupes de réflexion et des experts indépendants.

En outre, la Commission a collaboré pour la première fois avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a rejoint le réseau Trade for Peace (« Le commerce au service de la paix »), qui vise à faciliter l'adhésion à l'OMC des pays touchés par des conflits. La Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont également tenu leur quatrième réunion consultative informelle. Les participants à la réunion ont appelé à des échanges plus fréquents entre les deux organes intergouvernementaux et à un alignement stratégique de leurs programmes de travail.

Quatrièmement, la Commission a noté que le financement de la consolidation de la paix était un défi majeur et a fait avancer le débat sur le financement en vue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des solutions proposées par le Secrétaire général depuis 2018, et a en outre envisagé d'autres solutions. Le point d'orgue du travail réalisé par la Commission tout au long de l'année a été sa session annuelle et la lettre qu'elle a adressée à l'Assemblée générale, dans laquelle elle encourage celle-ci à envisager toutes les solutions en matière de financement, notamment les contributions volontaires, les contributions statutaires et des sources innovantes de financement. Nous attendons avec intérêt la conclusion fructueuse des négociations intergouvernementales lancées récemment pour traduire les engagements des États Membres en actions concrètes.

Cinquièmement, en ce qui concerne l'avancement de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la Commission a adopté des plans d'action concernant ces deux programmes et a continué de prendre des mesures concrètes pour renforcer le rôle important des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je voudrais présenter quelques statistiques tirées d'un bilan réalisé l'année dernière. Il a montré que la Commission avait fait des efforts concertés au cours de l'année 2021, et que 91 % des documents finaux de la Commission mettaient en exergue l'importance d'une participation pleine, égale et effective des femmes aux efforts de consolidation de la paix. En outre, la participation des femmes aux réunions de la Commission a augmenté considérablement, passant de 22 % en 2019 à 74 % en 2021. Ce bilan a également montré que la Commission avait continué de faire porter la voix des femmes et de porter leurs recommandations à l'attention du Conseil de sécurité. De même, la Commission a enregistré une augmentation notable du taux de réunions au cours desquelles des jeunes ont présenté des exposés à la Commission, qui est passé de 5,4 % en 2020 à 44,4 % en 2021.

Enfin, en ce qui concerne la promotion du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en 2021, la Commission a continué d'examiner, à l'occasion de ses activités nationales et régionales, les effets de la pandémie sur les objectifs nationaux de consolidation de la paix. Elle a en outre mobilisé l'appui et l'attention de la communauté internationale pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles les plus nécessaires, conformément aux priorités de consolidation de la paix définies au niveau national.

En conclusion, la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental qui appuie les efforts de consolidation de la paix, a continué de jouer un rôle essentiel dans le renforcement d'un multilatéralisme efficace en se positionnant comme un haut lieu de solidarité et de coordination mondiales face à la demande croissante d'un appui à la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahmoud de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Hossain.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Je souhaite tout d'abord féliciter l'Égypte, et plus particulièrement l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelhalek Mahmoud de son excellent travail à la présidence de la Commission de consolidation de la paix en 2021.

Comme le montre son rapport annuel (S/2022/89), la Commission a en effet réalisé d'importants progrès dans le renforcement de son rôle au cours de sa quinzième session, notamment ses fonctions de conseil, de

liaison et de rapprochement. En s'appuyant sur cette trajectoire ascendante en 2022, le Bangladesh, en sa qualité de Présidente, a tenu à adopter un programme plus ambitieux et tourné vers l'avenir pour la Commission. À cette fin, nous avons organisé une réunion d'ambassadeurs avant la rédaction de son programme de travail, à laquelle ont participé les membres de la Commission ainsi que des représentants des pays et régions qui collaborent ou souhaitent collaborer avec la Commission.

Sur la base des remarques et des demandes formulées à l'occasion de cette réunion, le programme de travail a mis l'accent sur la mise en œuvre effective du mandat de la Commission, tel qu'il est énoncé dans les résolutions jumelles successives sur la consolidation et la pérennisation de la paix (résolutions 2282 (2016) et 2558 (2020) et résolutions 70/262 et 75/201 de l'Assemblée générale). La formulation a également été guidée par les recommandations pertinentes contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui se rapportent aux demandes de pays et de régions spécifiques.

Je voudrais présenter quelques points saillants du programme de travail de la Commission de consolidation de la paix pour 2022 et de l'état d'avancement de sa mise en œuvre au cours des six derniers mois.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix continue d'insister sur l'action concrète en répondant aux demandes qui lui sont adressées en temps opportun. Cette année, la Commission prévoit de collaborer avec au moins 12 pays différents et cinq régions différentes, en plus de ses priorités thématiques actuelles. À ce jour, la Commission a déjà organisé 13 réunions d'ambassadeurs et une visite sur le terrain par le Président de la formation Libéria. Des réunions consacrées à la Colombie, à la République centrafricaine, à la Guinée-Bissau, au Libéria et au Burkina Faso ont été organisées à la demande de ces pays, tandis que des réunions à caractère régional ont eu lieu sur le Sahel, le bassin du lac Tchad et les îles du Pacifique afin de débattre des difficultés et des priorités spécifiques de ces pays et régions en matière de consolidation de la paix. Sur le plan thématique, une réunion sur la jeunesse et la paix et la sécurité a été organisée, et d'autres réunions, notamment sur les femmes et la paix et la sécurité, sont en cours de préparation. La Commission prépare également sa session annuelle.

Deuxièmement, le programme de travail de cette année met l'accent sur l'appropriation nationale et l'inclusivité. À cet égard, avant d'organiser des réunions,

la Commission prend langue avec différentes parties prenantes nationales et régionales pertinentes pour faire en sorte de répondre aux besoins réels sur le terrain. Par exemple, avant la réunion sur le Sahel, et avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Commission a organisé de vastes consultations avec des représentants locaux et régionaux du Sahel et ses partenaires internationaux.

Faisant fond sur l'initiative transfrontière de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation internationale pour les migrations sur la transhumance dans la région du Sahel, qui a été mise en œuvre avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix sous l'égide de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la réunion a permis de mobiliser un soutien politique, technique et financier supplémentaire pour relever les défis spécifiques que rencontre cette région en matière de consolidation de la paix.

Des progrès importants ont été réalisés à ce jour s'agissant de la promotion d'approches inclusives pour la consolidation de la paix, notamment en travaillant avec un nombre accru d'acteurs locaux, en particulier des femmes et des jeunes. Le pourcentage d'acteurs nationaux et locaux qui ont présenté un exposé dans le cadre des réunions de la Commission de consolidation de la paix est de 43 %. Le taux de participation des intervenantes aux réunions de la Commission est de 80 % à ce jour, et celui des jeunes artisans de la paix de 60 %. Le Président s'engage à maintenir cette tendance en vue d'augmenter le taux de participation de ces trois catégories d'ici à la fin de son mandat.

Troisièmement, accorder une plus grande attention à la cohérence de l'ONU est restée une priorité cette année. À ce jour, la Commission s'est attelée à promouvoir des approches intégrées, stratégiques et cohérentes de la consolidation de la paix et a mis l'accent sur la synergie avec le Fonds pour la consolidation de la paix. En juin, la Commission a organisé une réunion avec les présidents des formations pays, afin de recevoir des mises à jour sur les progrès réalisés et les activités à venir.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a également transmis à la Commission des mises à jour sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. En outre, la Commission prévoit d'organiser des réunions spéciales avec les institutions, les fonds et les programmes, y compris les conseils d'administration, afin de renforcer la cohérence de l'ONU, en particulier sur le terrain.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix œuvre en faveur de partenariats efficaces avec des organisations régionales et des institutions financières internationales et régionales. Cette année, un large éventail de partenaires, dont l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du bassin du lac Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel, le Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique, ont pris part aux réunions de la Commission. Cette année, la réunion consultative informelle annuelle entre la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait se tenir en novembre pendant la semaine de sensibilisation à la reconstruction et au développement post-conflit de l'Union africaine.

La Commission s'efforce également de renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix et étudie les possibilités d'améliorer ses relations avec les institutions financières internationales et régionales.

Cinquièmement, le financement de la consolidation de la paix demeure au cœur de nos préoccupations cette année, notamment dans le contexte de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix qui s'est tenue du 27 au 29 avril. Comme indiqué dans son programme de travail, la Commission a accordé la priorité à ses fonctions de plaidoyer en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Avant la réunion de haut niveau, la Commission a envoyé une contribution détaillée au Président de l'Assemblée générale, réaffirmant que le financement de la consolidation de la paix restait un défi majeur.

La Commission a encouragé l'Assemblée générale à examiner, à sa réunion de haut niveau, toutes les possibilités d'améliorer le financement de la consolidation de la paix, notamment les financements volontaires, statutaires et innovants. Le processus se poursuit maintenant sous la direction des Représentants permanents de la Suède et du Kenya, qui agissent en tant que cofacilitateurs des consultations intergouvernementales sur le financement de la consolidation de la paix.

Enfin et surtout, la Commission de consolidation de la paix a poursuivi ses efforts pour renforcer ses fonctions de conseil et de liaison auprès de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Pour la première fois, la Commission a partagé son programme de travail avec l'Assemblée

générale et le Conseil de sécurité, au moyen de communications officielles émanant du Président. Cela a été un pas important vers l'institutionnalisation des relations consultatives entre la Commission et les autres organes de l'ONU.

Une autre réalisation importante a été l'échange de lettres entre le Président de la Commission et le Président du Conseil de sécurité, priant le Secrétaire général d'établir des contacts avec la Commission préalablement aux rapports pertinents présentés au Conseil de sécurité. À cet égard, la Commission reçoit les rapports du Secrétaire général à l'avance. En outre, un coordonnateur informel a été désigné pour la première fois pour assurer la liaison avec le Conseil économique et social, conformément à la pratique existante vis-à-vis de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

À ce jour, à sa seizième session, la Commission a envoyé huit avis et prononcé sept déclarations à l'occasion de diverses séances, y compris des séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Les communications et déclarations de cette année ont essentiellement porté sur les contextes nationaux, régionaux et thématiques sur lesquels la Commission a déjà travaillé. Il s'agit notamment de communications au Conseil de sécurité sur le Burkina Faso, l'Afrique centrale, les Grands Lacs, les femmes et la paix et la sécurité, et l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation de la paix ; d'un exposé au Conseil de sécurité sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ; et d'une communication à l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix travaille avec le Conseil économique et social pour organiser la réunion annuelle conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, qui se tiendra fin novembre ou début décembre.

Pour terminer, le Président remercie tous les membres de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des formations pays, les coordonnateurs informels et les pays et régions qui collaborent avec la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur soutien à l'exécution du programme de travail de la Commission de consolidation de la paix pour 2022.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hossain de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information.

Je remercie l'Ambassadeur Mahmoud de sa direction compétente de la Commission de consolidation de la paix en 2021 et de sa défense constante de la consolidation de la paix, notamment en faisant progresser les discussions essentielles sur le financement de la consolidation de la paix.

Je remercie également l'Ambassadeur Hossain et, à travers lui, Rabab Fatima pour l'action engagée et visionnaire du Bangladesh à la tête de la Commission de consolidation de la paix, comme en atteste le programme de travail annuel de 2022.

La Commission de consolidation de la paix est un organe crucial et unique en son genre mandaté par les résolutions qui l'ont créée (résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005)) et par les résolutions jumelles ultérieures (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016)) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, pour piloter tous les aspects du processus de paix, qu'il s'agisse de la consolidation de la paix à titre préventif, de la paix et des transitions politiques, ou du relèvement après-conflit dans des contextes nationaux et régionaux, conformément aux priorités nationales du pays concerné.

En sa qualité d'organe subsidiaire doté d'un pouvoir fédérateur particulier, la Commission de consolidation de la paix réunit un large éventail d'acteurs de la paix et du développement, notamment en optimisant la complémentarité avec les organes sous-régionaux et régionaux. Elle a également pour mandat de mobiliser des ressources et de conseiller le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur les stratégies et approches envisageables avant, pendant et après un conflit.

Le rapport annuel 2021 (S/2022/89) et le programme de travail annuel de 2022, y compris les documents finaux connexes, attestent du travail accompli autour de ces objectifs afin de concrétiser le mandat de la Commission. Ce mandat souligne que la Commission est bien placée pour examiner et traiter un ensemble plus large et plus complet de questions relatives à la paix, ce que le Conseil de sécurité ne peut pas faire. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil doivent travailler ensemble, de manière complémentaire, et s'appuyer mutuellement dans leur action, en particulier dans les pays qui sont

inscrits à l'ordre du jour du Conseil et qui collaborent avec la Commission de consolidation de la paix, des pays africains pour la majorité.

Cependant, il est de plus en plus évident que les besoins et la demande de consolidation de la paix vont croissant dans le monde, ce qui fait qu'il est urgent de renforcer les investissements en faveur de la paix afin de combler le déficit financier persistant en matière de consolidation de la paix. Par ailleurs, dans un contexte marqué par des conflits en mutation, les États Membres sont de plus en plus désireux de prendre en main la question des acquis obtenus en matière de consolidation de la paix.

En ma qualité de coordonnateur informel entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, je remercie les présidences du Conseil depuis janvier 2021, y compris la présidence brésilienne, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix, la Division des affaires du Conseil de sécurité et les équipes du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de leur coopération en vue de garantir des points d'ancrage véritables et utiles pour la consolidation de la paix afin de rendre opérationnelle la synergie entre les deux organes.

Dans ce contexte et sur la base de notre expérience en tant que coordonnateur informel, une responsabilité que nous considérons comme très importante, je soulignerai quatre aspects.

Premièrement, en ce qui concerne le rapport annuel de 2021 et le plan de travail pour 2022, ainsi que les différents avis transmis et les exposés présentés en personne au Conseil à ce jour, il est essentiel de veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix reste bien placée pour fournir en temps utile au Conseil des avis pertinents et applicables, qu'ils soient thématiques ou propres à un pays ou à une région. Nous pensons que cela permettra au Conseil de se mobiliser en meilleure connaissance de cause. En tant que coordonnateur informel, et compte tenu des commentaires des membres de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil, nous ne ménages aucun effort pour faire en sorte qu'en amont des séances du Conseil les avis fassent l'objet d'un bilan régulier, de consultations menées en temps utile et d'un consensus.

Deuxièmement, la clef pour répondre aux besoins les plus importants est de donner la priorité à la voix et à l'opinion des pays concernés. Cela doit rester une priorité pour les membres du Conseil et pour ceux de la Commission. Nous nous félicitons de la mise en œuvre opérationnelle de l'étape importante franchie en mars dernier consistant à faire en sorte qu'outre le Conseil,

la Commission de consolidation de la paix et les pays concernés reçoivent une version préliminaire des rapports du Secrétaire général sur les thématiques transversales. Nous pensons que cela contribuera à répondre à la confiance de plus en plus grande que placent les pays concernés dans l'efficacité de la Commission, ainsi qu'à leur participation en toute connaissance de cause aux réunions. À cet égard, nous demandons instamment que les priorités, les demandes et les faits présentés par les représentants gouvernementaux et nationaux conservent leur caractère sacro-saint et soient présentés comme tels dans les avis émis.

Troisièmement, l'harmonisation des programmes de travail du Conseil et de la Commission reste problématique. Pour parvenir à des améliorations dans ce domaine, il convient de mettre l'accent très tôt sur les séances du Conseil déjà programmées et de planifier en conséquence, en particulier lorsqu'elles concernent des opérations de paix en transition et le renouvellement des mandats.

Enfin, quatrièmement, ce que le Conseil fait, ou devrait faire, des avis transmis par la Commission reste une question valable, qui mérite qu'on s'y arrête. Nous devons mettre en place un mécanisme de suivi pour que le Conseil agisse chaque fois qu'il y a lieu et donne suite à ces avis et les intègre dans ses travaux. Un tel mécanisme de suivi contribuera à faire en sorte que les avis aient davantage d'effet en termes de résultats et à garantir une continuité et un engagement sérieux et à long terme de la part des deux organes.

Pour terminer, le Kenya assure les prochaines présidences, le Président et les Vice-Présidents de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix que nous continuerons à coopérer étroitement avec eux pour renforcer le lien avec le Conseil de sécurité.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Brésil d'avoir organisé cette séance d'information consacrée à l'amélioration et au renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. J'exprime également ma gratitude au Président de la Commission pour l'année 2021 et au Représentant permanent de l'Égypte pour avoir présenté le rapport annuel sur les travaux de la Commission pour l'année 2021 (S/2022/89). Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix et Chargé d'affaires du Bangladesh de sa déclaration.

La communauté internationale comprend mieux aujourd'hui les facettes complexes et interdépendantes de la consolidation de la paix. Notre façon d'aborder les

conflits a connu un changement de paradigme, passant du règlement, de la réconciliation et du relèvement à la prévention et à la reconstruction. Une approche globale, axée sur le développement durable, la croissance économique inclusive et les processus politiques fait aujourd'hui partie intégrante des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

L'Inde reconnaît l'importance de la Commission depuis sa création et apprécie vivement ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement. Nous pensons que la Commission a besoin d'une attention et d'un appui accrus de la part des États Membres pour s'acquitter de son mandat. Dans ce contexte, je voudrais formuler les cinq observations suivantes.

Premièrement, c'est aux gouvernements concernés qu'il revient de déterminer les priorités et les stratégies de pérennisation de la paix à tous les stades du conflit. Nous insistons sur le fait que l'inclusion est essentielle pour faire avancer les objectifs nationaux de consolidation de la paix. Une approche de la consolidation de la paix exclusivement axée sur les donateurs n'est probablement pas la voie la plus prudente à suivre.

Deuxièmement, forger la cohésion sociale et la confiance dans les institutions gouvernementales au sein de sociétés divisées est plus facile à dire qu'à faire, mais c'est indispensable pour que les sociétés ravagées par un conflit ne sombre pas à nouveau dans le chaos. Les efforts déployés à cette fin doivent tenir compte des strates complexes des situations consécutives à un conflit ainsi que du contexte local. Une approche simpliste fondée sur la répétition de questions thématiques et transversales pourrait présenter des lacunes.

Troisièmement, en ce qui concerne les débats actuels sur le renforcement de l'appui financier aux activités de consolidation de la paix par des sources autres que les contributions volontaires, nous devons nous pencher attentivement et de manière approfondie sur les répercussions de cette démarche pour l'écosystème des Nations Unies. Toute décision à cet effet doit être fondée sur un consensus. Nous devons éviter que le mandat de consolidation de la paix défini dans les résolutions pertinentes ne donne lieu à des interprétations imaginatives.

Quatrièmement, la Commission doit exercer sa fonction de conseil de manière judicieuse et uniquement lorsque les circonstances le justifient. Elle doit exercer sa fonction de rapprochement de manière plus efficace. Elle doit s'impliquer davantage dans les activités du Fonds pour la consolidation de la paix afin de combler le déficit financier.

Enfin, cinquièmement, il importe de définir des objectifs et des critères clairs pour une stratégie de sortie dans les pays à l'examen. La Commission de consolidation de la paix doit cesser ses efforts de promotion de la consolidation de la paix lorsque les critères sont remplis.

L'Inde, qui est un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, est un membre actif de la Commission. L'approche fondamentale de l'Inde en matière de consolidation de la paix est ancrée dans le respect de l'appropriation nationale et des priorités de développement des États Membres.

L'Inde a toujours joué un rôle constructif et important dans le contexte de la consolidation de la paix par son vaste partenariat pour le développement avec les pays du Sud. Elle continue d'aider les pays en situation d'après-conflit dans le cadre d'instances bilatérales et multilatérales en leur accordant d'importantes subventions et des prêts à des conditions favorables. Nos activités sont de nature très diverse, englobant des secteurs clefs tels que les infrastructures, le logement, l'éducation, la santé et la connectivité, ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance. L'Inde fournit également des bourses d'enseignement supérieur et propose des activités de renforcement des capacités, notamment à un grand nombre de femmes.

L'Inde restera un multiplicateur de force pour les efforts de consolidation de la paix. Nous espérons que ces efforts resteront toujours guidés par une approche centrée sur l'humain.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie l'Égypte et le Bangladesh de leurs travaux à la tête de la Commission de consolidation de la paix au cours des 18 derniers mois. La pérennisation de la paix est la responsabilité partagée de tous les piliers de l'action de l'ONU, mais la Commission est la seule instance mondiale spécialement chargée d'accompagner les pays dans leurs processus de consolidation de la paix. Sous la direction de l'Égypte, la Commission de consolidation de la paix a continué d'étendre sa portée géographique et a renforcé ses échanges avec les bâtisseuses de la paix. Sous la direction du Bangladesh, nous avons un plan de travail ambitieux et un accent renouvelé sur les résultats. Je tiens également à saluer le travail inlassable du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Le Royaume-Uni voit le potentiel que recèle la Commission de consolidation de la paix. Grâce à des Présidents militants, notamment l'Égypte et le

Bangladesh, le plus jeune organe du système des Nations Unies a gagné en maturité. En continuant à approfondir son suivi des situations des pays avec lesquels elle collabore et en mobilisant des réponses collectives aux défis liés à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix continuera à prendre de la valeur.

Face à l'émergence de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité, il est plus important que jamais d'adopter une approche globale pour relever les défis mondiaux. La Commission a un rôle précieux de conseil à jouer auprès du Conseil de sécurité et a pour mandat de prendre des mesures concrètes pour y parvenir. Je tiens également à remercier le Kenya de son rôle de coordinateur informel entre la Commission et le Conseil.

Le monde ne peut plus se permettre de payer les frais des conflits. Nous devons nous concentrer sur la prévention. Les sociétés pacifiques, justes et inclusives sont essentielles pour parvenir au développement durable et à la résilience. Nous encourageons tous les acteurs nationaux et internationaux à placer la consolidation et la pérennisation de la paix au cœur de leurs politiques et de leurs approches. Cela passe par des politiques plus intégrées, plus inclusives et plus stratégiques, par un financement plus intelligent et par un élargissement de la coopération et des partenariats. Du fait de son rôle de passerelle et, de plus en plus, du rôle qu'elle joue à part entière, la Commission de consolidation de la paix est une composante essentielle de cette équation.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je souhaite remercier les représentants de l'Égypte et du Bangladesh pour leurs interventions respectives et saluer le travail absolument remarquable qui a été réalisé sous les présidences de l'Égypte et du Bangladesh à la tête de la Commission de consolidation de la paix en 2021 et en 2022.

Je reviendrai pour ma part sur trois points.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit continuer à développer les partenariats et le dialogue avec les États concernés. La Commission de consolidation de la paix a fait ses preuves pour réunir un ensemble large et diversifié d'interlocuteurs et de partenaires. Sa capacité à faire dialoguer de manière interactive les États Membres avec la société civile, les organisations régionales et le secteur privé est primordiale. L'aptitude à rassembler fait la force de cet organe.

La France salue le travail qui a été mené par les formations pays et l'engagement personnel de leurs présidences. La France se félicite en particulier que la formation République centrafricaine ait cette année

encore fait des recommandations au Conseil de sécurité en amont du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. La France encourage par ailleurs la formation Burundi à continuer à soutenir les avancées dans ce pays. Le Burundi pourra compter sur l'accompagnement de la France dans le cadre du dialogue politique en cours via l'Union européenne.

Deuxièmement, l'apport opérationnel de la Commission de consolidation de la paix doit être décuplé, en particulier vis-à-vis du Conseil de sécurité. Les travaux de la Commission sur les sujets thématiques et transversaux ont démontré toute leur importance, notamment pour promouvoir les agendas tels que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Pour répondre à des besoins concrets, ces travaux doivent également s'inscrire dans des situations géographiques précises.

À l'intersection des enjeux de paix, de sécurité et de développement, la Commission a un rôle central pour bâtir une paix durable et pour prévenir la réémergence des conflits. La France soutient ces travaux dans les contextes de transition et les contextes de post-conflit. La Commission doit notamment appuyer la préparation du retrait des opérations de maintien de la paix en mobilisant notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'ensemble des partenaires de développement. Son soutien à la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en particulier, sera très important.

Vis-à-vis du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix doit produire des recommandations qui soient complémentaires, ciblées et opérationnelles dans le respect, bien sûr, des mandats des deux organes. En amont du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix, l'anticipation et le dialogue avec les plumes du Conseil de sécurité sont absolument essentiels. Je salue ici le travail qui a été mené par le Kenya en tant que coordonnateur informel entre la Commission et le Conseil. Cela a été extrêmement précieux.

Enfin, une paix durable doit se bâtir sur des financements qui soient pérennes et prévisibles. Nous le savons, les besoins en matière de financement de la consolidation de la paix sont très conséquents. Cela a été rappelé lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale au mois d'avril dernier. Le Fonds pour la

consolidation de la paix a prouvé sa capacité à catalyser les financements, à soutenir une réponse intégrée de l'ONU et à travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain. Il promet la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la bonne gouvernance et, pour cela, un financement durable de la consolidation de la paix doit être assuré.

Il importera d'étudier en Cinquième Commission la possibilité de mettre en place des financements qui soient pérennes. D'autres options devront aussi être explorées. Je pense notamment aux partenariats avec les institutions financières internationales et à la mobilisation des acteurs du secteur privé. Le Fonds continuera à bénéficier du soutien de la France, qui augmente cette année encore sa contribution pour atteindre 7,5 millions de dollars.

La consolidation de la paix est un outil majeur de prévention et de stabilisation dans les situations de transition et de développement au service des populations. Pour elles, nous devons redoubler d'efforts afin de bâtir et de financer une paix durable.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Mes remerciements vont aussi à l'Ambassadeur Mahmoud, de l'Égypte, pour son rapport sur les activités menées par la Commission de consolidation de la paix en 2021, ainsi qu'à nos collègues de la Mission du Bangladesh pour le programme de travail de cette année. Je saisis cette occasion pour saluer également le travail effectué par notre collègue kényan, M. Martin Kimani, en tant que coordonnateur informel de la Commission.

Nous nous félicitons des travaux réalisés par la Commission, qui joue un rôle essentiel dans l'architecture de sécurité mondiale. Au fil des années, la Commission a élargi son rôle, en travaillant sur près de 23 pays et situations régionales, et nous restons convaincus qu'elle peut encore faire davantage. Les défis actuels liés à la sécurité et au développement témoignent de l'importance que revêt l'ONU en tant que pierre angulaire de la coopération multilatérale aux fins de la pérennisation de la paix. Les conflits dans le monde ne font que souligner les risques de menaces persistantes pour la paix et la sécurité dans des situations où les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont insuffisants. Par conséquent, les besoins accrus et pressants en matière de prévention et de consolidation et de pérennisation de la paix doivent être au cœur des efforts multilatéraux.

Pour toutes ces raisons, des partenariats complets et inclusifs avec les parties prenantes nationales et régionales en dehors du système des Nations Unies, y compris la société civile, sont importants pour renforcer l'efficacité et l'efficacité des opérations là où le besoin s'en fait le plus sentir. Nous nous félicitons qu'une plus grande attention soit accordée aux facteurs de risque propres au cycle des conflits dans les situations d'après conflit, afin de mieux appuyer les processus de transition politique et de réconciliation. Il serait bénéfique pour la mise en œuvre de leurs mandats que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies disposent d'une définition plus claire de leur approche de la consolidation de la paix.

Nous estimons que la participation pleine et active des femmes et des jeunes aux processus de consolidation de la paix est essentielle à leur réussite. Nous voudrions que leur rôle soit accru, notamment lorsque le Conseil délibère sur les mandats, et plus particulièrement sur les travaux de la Commission. L'inclusion est la clef d'une consolidation de la paix efficace.

L'Albanie appuie pleinement l'accent mis par le Bangladesh sur le principe de responsabilité. Il s'agit d'une priorité essentielle pour nous, et nous n'épargnerons aucun effort au cours de notre mandat au Conseil pour défendre et encourager l'action menée dans le monde entier pour faire appliquer le principe de responsabilité. Sans reddition de comptes, la réconciliation et la transition piétinent et l'instauration d'une paix durable devient plus difficile, voire illusoire.

Le réchauffement de la planète dû aux changements climatiques a été démontré au-delà de tout doute raisonnable. Il s'agit d'une menace manifeste et immédiate pour la sécurité, dont on peut prévoir les conséquences désastreuses. Nous sommes fermement convaincus que la Commission doit adopter une stratégie pour faire face aux conséquences du réchauffement de la planète en tant qu'élément central des efforts de promotion de la paix et de la sécurité.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une autre crise causée par l'être humain : l'insécurité alimentaire. Les pénuries alimentaires attisent déjà les conflits dans le monde, et la sécurité alimentaire doit être intégrée dans toutes les discussions et activités des entités des Nations Unies qui œuvrent pour la paix et la sécurité. Cela suppose également que la Commission se concentre davantage sur l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain, notamment leurs programmes de consolidation de la paix, afin d'en tirer parti et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Le financement de la consolidation de la paix, qui est un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour faire face à des conflits en pleine évolution impliquant des dynamiques diverses et complexes, reste un défi de taille. Nous devons continuer d'étudier et d'envisager des solutions permettant d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Je souhaite plein succès au Kenya et à la Suède dans leurs fonctions de cofacilitateurs du projet de résolution sur le financement et la consolidation de la paix et les assure de notre soutien.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, d'avoir organisé cette importante séance. Nous remercions également l'Ambassadeur Mahmoud et M. Hossain de leurs exposés sur la progression des travaux importants menés par la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons leur détermination à renforcer les activités de la Commission dans le cadre de l'ONU.

Notre objectif collectif est de garantir une paix durable et de prévenir les conflits. L'approche complémentaire de la Commission en matière de paix et de sécurité joue un rôle important dans la réalisation de cet objectif, non seulement grâce aux efforts qu'elle déploie dans des contextes nationaux spécifiques, mais également grâce à sa mobilisation sur de nombreuses questions transversales telles que les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes, les changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'innovation.

Nous saluons les progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix, dont les intervenants nous ont donné de nombreux exemples aujourd'hui. Nous tenons en particulier à souligner la participation accrue des artisanes de la paix et des jeunes aux réunions de la Commission en 2021, qui montre que la Commission est déterminée à obtenir des résultats orientés vers l'action en fonction des contextes locaux.

Nous soulignons également les avantages notables que présente la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité et la fonction de liaison que la Commission assure entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

En dépit de ces progrès, nous devons prendre acte des difficultés que rencontre la Commission afin de pouvoir y remédier. Nous sommes d'accord avec les États Membres qui ont souligné la nécessité d'assurer

un financement suffisant, durable et prévisible des activités de consolidation de la paix. Dans cette optique, nous voudrions faire deux propositions qui pourraient permettre d'améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Premièrement, nous encourageons les membres du Conseil à collaborer plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix, notamment en continuant de l'inviter à présenter des exposés et à fournir des avis écrits au Conseil de sécurité sur les questions pertinentes. Une mesure clef en ce sens pourrait consister à ce que les membres du Conseil coordonnent leurs efforts avec ceux de la Commission avant et pendant leur présidence du Conseil. Cela permettrait non seulement d'identifier les questions sur lesquelles la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter une contribution, mais également de donner à cette dernière suffisamment de temps pour effectuer les préparatifs nécessaires, de manière efficace, avant les séances et les consultations du Conseil.

Par exemple, durant leur présidence en mars, les Émirats arabes unis ont demandé à la Commission de fournir des avis écrits à l'occasion du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8989) et de la réunion organisée selon la formule Arria sur la sécurité climatique, en coordination avec le Kenya, qui est le coordonnateur informel entre la Commission et le Conseil de sécurité. Les contributions de la Commission se sont avérées précieuses et nécessaires pour mieux orienter les discussions.

Deuxièmement, nous devons nous inspirer des vues et recommandations de la Commission de consolidation de la paix dans l'élaboration et la mise en œuvre des mandats des opérations de paix ainsi qu'au moment de leur transition. Ses contributions pourraient aider le Conseil à faire en sorte que les stratégies de sortie de conflit comportent des éléments clefs pour la promotion de la paix au niveau local. Le Conseil pourrait également donner à la Commission les moyens de participer aux étapes initiales de ces efforts. Nous estimons que cela nous permettrait d'étoffer la liste des acteurs compétents dans ce domaine, en incluant notamment les institutions financières et de développement régionales, le secteur privé et la société civile.

Pour terminer, les Émirats arabes unis remercient la Commission de consolidation de la paix des efforts qu'elle continue de déployer pour prévenir les conflits et préserver la paix et l'assurent qu'elle peut compter sur leur appui constant.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Mission permanente du Bangladesh des efforts inlassables déployés cette année en sa qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, et l'Égypte des services rendus en tant que Présidente de la Commission l'année dernière.

Les États-Unis appuient fermement les efforts de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix. La prévention des conflits, la diplomatie préventive et les initiatives de consolidation de la paix sont essentielles pour faire face aux problèmes de sécurité et de développement communs dans le monde entier. Les États-Unis sont fiers d'être membre de la Commission de consolidation de la paix depuis la création, et, au fil des ans, nous avons pu constater le pouvoir de transformation que pouvait avoir le fait d'investir dans l'architecture de consolidation de la paix sur les situations d'après-conflit, mais également s'agissant de prévenir la reprise des conflits.

Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix du rôle de premier plan qu'elle joue d'orienter et de mettre en œuvre les activités de l'ONU et des États Membres tout au long du processus de paix, notamment en mettant en œuvre des accords de paix et en instaurant un dialogue politique, en promouvant la coexistence et le règlement pacifique des conflits, en redynamisant la croissance économique et en rétablissant les services administratifs essentiels.

Nous appuyons le mandat de la Commission en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, comme indiqué dans les résolutions jumelles de l'Assemblée générale (résolution 75/201) et du Conseil de sécurité (résolution 2558 (2020)). Nous appuyons également le rôle élargi de la Commission de consolidation de la paix compte tenu de l'appui important qu'elle fournit dans les situations d'après-conflit. Comme l'explique *Notre Programme commun* (A/75/982), le fait d'élargir le rôle de la Commission de consolidation de la paix pourrait permettre au système des Nations Unies de se saisir des questions transversales que sont la sécurité, les changements climatiques, la santé, le développement, l'égalité des genres et les droits humains dans un souci d'efficacité et de responsabilité.

Les efforts de consolidation de la paix menés par les États Membres peuvent et doivent venir compléter les initiatives de consolidation de la paix de l'ONU. Le 1^{er} avril, le Président Biden a lancé la phase de mise en œuvre de la stratégie américaine de prévention

des conflits et de promotion de la stabilité. Au cours des 10 prochaines années, les États-Unis collaboreront étroitement avec les pays partenaires dans le monde entier afin de promouvoir une paix inclusive et durable. Conscients des multiples pressions auxquelles le monde est exposé actuellement, nous espérons que cette nouvelle stratégie mobilisera et intégrera l'ensemble des outils à notre disposition afin d'empêcher l'apparition de conflits et de cibler les facteurs politiques, économiques et sociaux sous-jacents qui alimentent la fragilité.

Nous réaffirmons que les femmes jouent un rôle critique. Elles ne doivent pas seulement être impliquées ; elles doivent avoir un siège à la table de négociation.

Les États-Unis appuient également le programme de réforme globale du Secrétaire général, notamment la nécessité de mieux mettre en concordance les efforts et les acteurs dans les domaines humanitaire, de la paix et du développement afin d'améliorer la complémentarité et l'efficacité du financement des donateurs. Les États-Unis appellent tous les États Membres à assurer une supervision efficace de l'action de consolidation de la paix menée par l'ONU. Les États Membres doivent également garantir la cohérence des mandats et des programmes, réfléchir à des moyens de financement novateurs et appuyer activement la participation véritable des femmes aux activités de consolidation de la paix.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, de l'Égypte, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que M. Monwar Hossain, Chargé d'affaires du Bangladesh et Président en exercice de la Commission, de leurs exposés instructifs concernant le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2022/89) sur ses travaux et son programme de travail. Nous remercions également le Représentant permanent du Kenya pour sa contribution utile aux travaux du Conseil de sécurité en sa qualité de coordonnateur informel avec la Commission de consolidation de la paix.

De toute évidence, notre volonté commune de faire évoluer le dispositif et l'approche en matière de pérennisation de la paix au niveau mondial fait de la Commission de consolidation de la paix un organe consultatif important en vue de mener une action mondiale intégrée et cohérente pour appuyer les efforts nationaux visant à traiter les problèmes multidimensionnels auxquels sont confrontés plusieurs pays et régions.

Le Ghana salue donc les activités menées par la Commission en 2021, qui a notamment

organisé 29 réunions et tenu des débats sur 13 pays et questions régionales distincts. Il y a lieu de se féliciter que la Commission ait abordé de nouveaux sujets, notamment le maintien de la paix et la consolidation de la paix, ou le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, en plus des situations sur les plans politique, de la gouvernance, de la sécurité, socioéconomique et humanitaire.

Nous accueillons également avec satisfaction l'augmentation du nombre de questions thématiques et transversales abordées – 40 % par rapport à environ 15 % en 2018 – et nous recommandons d'approfondir les partenariats avec les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et les organisations et institutions régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La question du financement du travail crucial de la Commission de consolidation de la paix demeure un défi de taille. Conformément aux résolutions jumelles de l'Assemblée générale (résolution 75/201) et du Conseil de sécurité (résolution 2558 (2020)) et comme l'ont affirmé les États Membres durant la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix tenue en avril dernier, il convient de remédier à ce que le Secrétaire général décrit dans son rapport comme des progrès laissant à désirer en ce qui concerne le financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. La fourniture de ressources adéquates à la Commission de consolidation de la paix permettra d'investir davantage dans la prévention et la consolidation de la paix, ce qui représente une composante essentielle du nouvel agenda pour la paix en lien avec *Notre Programme commun* (A/75/982). Il est donc urgent d'agir à cet égard.

Tout en encourageant l'élargissement de la base des donateurs du Fonds, qui bien qu'ayant fourni environ 178 millions de dollars en 2021 est loin d'atteindre l'objectif de 500 millions de dollars annuels fixé par le Secrétaire général, nous estimons qu'un moyen viable de fournir à la Commission un financement constant est de recourir aux contributions au budget de l'ONU. Cette approche, proposée à l'origine par un groupe consultatif d'experts indépendants à l'occasion de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix, reste pertinente, et nous nous félicitons par conséquent que le Secrétaire général ait appelé à l'ouverture de crédits annuels de 100 millions de dollars au profit du Fonds pour la consolidation de la paix à compter de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

En ce qui concerne les méthodes de travail, nous accueillons favorablement la pratique de la Commission de consolidation de la paix qui consiste à envoyer des lettres ou des avis avant les séances du Conseil de sécurité. Institutionnalisée, cette pratique faciliterait les relations que le Conseil a besoin d'avoir avec la Commission, de telle sorte que la Commission aurait davantage d'incidence sur les travaux du Conseil et contribuerait plus efficacement à la lutte contre les causes profondes des conflits qui figurent à son ordre du jour.

En outre, l'aptitude de la Commission de consolidation de la paix à rassembler des parties prenantes diverses et des acteurs extérieurs au système des Nations Unies constitue un avantage supplémentaire qui est crucial pour les efforts visant à pérenniser la paix et à promouvoir le développement dans les pays et les régions en proie à des conflits. Il s'agit d'une capacité non négligeable, qui doit être entretenue et renforcée.

Il est également avéré que l'autonomisation des femmes par leur participation véritable à la consolidation de la paix concourt à l'amélioration de ces efforts en termes d'efficacité et de durabilité. À cet égard, nous saluons la façon dont la Commission de consolidation de la paix intervient pour cibler les jeunes, les femmes et le travail indépendant dans le secteur agricole, entre autres domaines. Nous souhaiterions voir l'adoption d'autres mesures pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens de participer plus pleinement et réellement à tous les processus politiques, y compris les élections et les transitions. L'implication de la Commission dans les activités en faveur de la paix et du développement en lien avec le climat et dans la promotion de mécanismes communautaires de règlement des différends est tout aussi remarquable et mérite d'être encouragée.

Avant de terminer, je tiens à indiquer que le Ghana, au niveau national, continue d'agir pour la consolidation de la paix, comme en témoigne la création d'un conseil national de paix qui, entre autres choses, élabore et perfectionne des mécanismes et processus nationaux pour la prévention des conflits et l'établissement d'une paix durable. Actuellement, outre les allocations budgétaires, nous avons mis en place un fonds pour la paix à l'appui des activités de consolidation de la paix menées dans les 16 régions et 260 districts du Ghana.

Enfin, nous espérons que s'achèveront prochainement les négociations sur le projet de résolution relatif au financement de la consolidation de la paix, cofacilité par le Kenya et la Suède. Nous pensons que le projet de résolution, une fois adopté, constituera une base solide

et concrète pour remédier aux problèmes de financement. Nous rappelons la rentabilité du financement de la consolidation de la paix et plaidons pour un appui accru à cet égard afin que les efforts en faveur de la paix puissent porter leurs fruits.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie les Ambassadeurs Mahmoud et Hossain de leurs exposés. Je remercie aussi l'Égypte et le Bangladesh de leur travail remarquable et de leur rôle important à la tête de la Commission de consolidation de la paix en 2021 et 2022, respectivement.

L'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a été le premier à évoquer la notion de consolidation de la paix dans son rapport intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111) ; 30 ans plus tard, la consolidation de la paix est devenue un outil important à la disposition de l'ONU pour éliminer les causes profondes des conflits et parvenir à une paix durable. Actuellement, alors que le paysage international est marqué par une incertitude et une instabilité accrues, il est plus difficile pour les pays en situation de conflit ou d'après-conflit d'instaurer la sécurité et la stabilité sur le long terme. L'ONU et la communauté internationale doivent donc investir davantage, renforcer la planification et la coordination d'ensemble et mieux tirer parti du rôle important de la consolidation de la paix. La Chine voudrait faire les observations suivantes, à cet égard.

Premièrement, nous devons respecter le principe d'appropriation nationale. Pour les pays sortant d'un conflit, la clef de la concrétisation de la paix et du développement durables réside dans leurs propres efforts. La communauté internationale doit respecter la souveraineté de ces pays et leur appropriation des processus pertinents, et leur fournir une aide constructive selon leurs souhaits et en fonction de leurs demandes. Les circonstances nationales varient considérablement d'un pays sortant d'un conflit à l'autre et peuvent même évoluer à mesure que le pays franchit différentes étapes. La communauté internationale doit aider les pays concernés à trouver la voie de développement la mieux adaptée pour eux, et mener des activités de consolidation de la paix qui soient ciblées et conformes à leurs priorités nationales.

Deuxièmement, le développement doit toujours passer en premier. La consolidation de la paix est une démarche globale et peut comprendre tout une variété de domaines et de dimensions. Pour l'immense majorité des pays en situation de conflit ou d'après-conflit, toutefois, le plus grand défi consiste à développer l'économie et à

améliorer les moyens de subsistance de la population. Nous estimons que la consolidation de la paix devrait toujours être axée sur le développement, et que les ressources qui lui sont affectées devraient être investies en priorité dans l'élimination de la pauvreté, l'accès universel à l'éducation et la santé publique, entre autres choses.

Aider les pays en situation de conflit ou d'après-conflit à atteindre les objectifs de développement durable et à cultiver une dynamique de développement qui leur soit propre est de nature à raffermir les bases nécessaires à la paix. Dans la région du Sahel, les moyens militaires ne sauraient à eux seuls éliminer fondamentalement le terrorisme et devraient plutôt être complétés par une action résolue en faveur du développement et de la création d'emplois. Cela aiderait à supprimer le terreau fertile pour le terrorisme et à traiter ainsi à la fois les symptômes et leurs causes.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités. Le manque de capacités est un obstacle majeur à l'instauration durable de la paix dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit. L'ONU et la communauté internationale doivent aider les pays concernés, en particulier leurs gouvernements, à améliorer leurs capacités de gouvernance, de développement durable et de maintien de la sécurité commune, ainsi que leur résilience. Les sanctions unilatérales entravent le développement socioéconomique des pays concernés et nuisent à leur capacité de faire face aux risques et aux problèmes, et elles doivent donc être levées totalement et sans conditions.

Quatrièmement, le financement de la consolidation de la paix requiert une approche globale. La Chine est en faveur de la fourniture d'un appui financier adéquat et prévisible à la consolidation de la paix, sous de multiples formes. À cette fin, nous devons mettre en place des partenariats innovants et envisager divers canaux de financement pour la consolidation de la paix. Les institutions financières internationales doivent accroître l'investissement dédié de façon ciblée, collaborer étroitement avec l'ONU, les gouvernements des pays concernés et le secteur privé, et mobiliser davantage de fonds qui puissent être affectés avec souplesse pour faire progresser les projets de consolidation de la paix. Les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix doivent être clairement distingués du mandat de consolidation de la paix des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies afin que les investissements soient plus précis et pour éviter les doubles emplois et le gaspillage.

Cinquièmement, nous avons besoin d'une planification et d'une coordination plus globales. En tant que seul organe du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies à être composé d'États Membres, la Commission de consolidation de la paix doit jouer pleinement son rôle fédérateur, mieux se coordonner avec le Fonds pour la consolidation de la paix et les autres parties prenantes, et fournir aux pays en situation de conflit et d'après-conflit un appui complet en matière de consolidation de la paix. La Chine encourage des interactions plus fortes entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité en vue de créer des synergies.

Nous espérons voir la Commission de consolidation de la paix transmettre davantage d'avis au Conseil et nous encourageons ce dernier à inviter plus fréquemment la présidence de la Commission à lui présenter des exposés afin de renforcer la communication. Sur la question d'Haïti en particulier, nous nous félicitons de la mobilisation accrue de la Commission et de ses conseils sur la manière, d'une part, de renforcer le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et, d'autre part, de mieux aider Haïti à surmonter ses difficultés actuelles.

La Chine attache une grande importance à la consolidation de la paix et a toujours activement appuyé la reconstruction et le développement des pays en situation de conflit et d'après-conflit par les voies multilatérale et bilatérale. Nous avons proposé l'initiative « une Ceinture, une Route » et l'Initiative pour le développement mondial afin d'imprimer un élan important à la réalisation du développement partagé. La Chine a versé plusieurs contributions au Fonds pour la consolidation de la paix et a apporté un appui financier à de nombreux projets de consolidation de la paix par l'intermédiaire du Fonds mondial pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. Ces projets sont actuellement en cours. La Chine continuera à soutenir la cause de la consolidation de la paix par des actions concrètes et à contribuer à l'instauration d'une paix durable.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Brésil d'avoir organisé ce débat crucial. L'Irlande plaide depuis longtemps en faveur d'un renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Alors que j'approche de la fin de mon mandat en tant que Représentante permanente de l'Irlande, je constate avec satisfaction que cet important organe de l'ONU bénéficie toujours d'un appui aussi ferme autour

de cette table. Je tiens à saluer chaleureusement le Président en exercice et l'ancien Président de la Commission, qui sont parmi nous aujourd'hui, et à saluer le rôle du Kenya en tant que coordonnateur informel.

La présence et les exposés des intervenants rappellent avec force que, si nous venons dans cette salle, jour après jour, prononcer des discours éloquentes en faveur de la paix, il existe d'autres organes de l'ONU qui, tout simplement, s'attellent à la tâche et agissent concrètement. Ils le font discrètement et sans fanfare. Ils ne cherchent pas à faire les gros titres mais à progresser. Je considère que la Commission de consolidation de la paix est l'un de ces organes.

Au cours de mon mandat en tant que Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai eu le privilège d'exercer les fonctions de membre élu du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil et la Commission poursuivent tous deux le même objectif, bien que sous des angles différents. Ils sont tous les deux essentiels à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Je voudrais formuler quelques observations sur la manière dont nous pouvons apprendre les uns des autres et nous soutenir mutuellement pour atteindre cet objectif : consolider la paix et tenir enfin nos promesses, telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Premièrement, nous devons bien évidemment investir dans la prévention. Cela va de soi non seulement sur le plan politique et moral, mais aussi sur le plan financier car la prévention permet de sauver des vies et de l'argent. Pour ce faire, nous devons renoncer à notre position par défaut, qui consiste à réagir aux crises, et adopter un rôle plus dynamique afin de les prévenir. Autour de cette table, nous entendons parler de situations similaires dans le monde entier : des situations de pauvreté, d'inégalité de genre, d'insécurité alimentaire et de violations des droits humains.

La question est la suivante : quand allons-nous ouvrir les yeux et regarder la réalité en face ? Les signes avant-coureurs sont visibles bien avant que la première balle ne soit tirée. Plus nous tarderons à investir dans la prévention, plus les gens auront faim, plus leur pauvreté s'aggravera et plus il y aura des risques de conflit. Il est temps d'agir. Tout comme aucun pays ne peut relever seul ces défis, il en va de même pour l'ONU.

Nous devons réagir de manière coordonnée, notamment en apportant notre appui au nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Ceci doit aller de pair avec un engagement sincère à faire en sorte que les

activités de consolidation de la paix bénéficient d'un appui adéquat et d'un financement durable. Je voudrais saluer et encourager le rôle de rapprochement que joue la Commission dans les débats sur le financement de la consolidation de la paix, plus particulièrement sur les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, le Conseil pourrait tirer de précieux enseignements des travaux de la Commission en matière de promotion de l'inclusion, notamment des femmes et des jeunes. Comme les membres du Conseil le savent, mon pays n'a pas été épargné par les conflits. Pour des générations de jeunes, dont la mienne, la violence sur notre île était une réalité quotidienne. Notre conviction, issue de cette expérience, est que nous ne pouvons pas construire une paix durable sans inclure ceux qui en hériteront. La Commission de consolidation de la paix a mené des activités concrètes portant sur les questions relatives à la jeunesse, notamment dans les régions figurant à l'ordre du jour du Conseil, telles que la région des Grands Lacs et le Sahel. Ces efforts exigent et méritent notre plein appui.

De même, la Commission a un rôle important à jouer pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes. Je voudrais être claire : l'égalité des sexes n'est ni un idéalisme naïf ni une aspiration qui n'a sa place qu'en temps de paix. Les femmes exigent de pouvoir exercer leur droit, notre droit, à participer aux processus de paix, à être présentes dans la salle et autour de la table, dans le cadre des efforts visant à instaurer la paix. Notre participation perturbe le statu quo qui est à l'origine des conflits. Elle crée une vision inclusive et durable de la paix. En d'autres termes, elle permet d'instaurer une paix meilleure et plus durable.

Troisièmement, le Conseil doit s'adapter à l'évolution du monde qui nous entoure et donner des moyens d'action à d'autres acteurs, notamment à la Commission de consolidation de la paix. Chaque mois, la Commission nous fait profiter de ses connaissances et de ses conseils. Il est grand temps pour nous de traduire ces conseils en actions, dans la mesure du possible. Nous devons veiller à ce que la Commission et les États Membres qu'elle représente aient les moyens de s'acquitter de leur rôle important. Le récent exposé de la Commission sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (voir S/PV.9086), son engagement sur les questions régionales et ses conseils concernant le renforcement des liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont autant d'exemples concrets de la manière dont nous pouvons travailler efficacement ensemble.

Je veux être claire : le renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité se traduit par l'amélioration de l'efficacité de notre travail ici. Cela vaut non seulement pour nos délibérations à New York, mais aussi pour notre impact sur le terrain, là où c'est le plus important. Il ne s'agit pas d'outrepasser les mandats, mais d'exploiter pleinement leur potentiel. Je voudrais poser la question suivante au Conseil : n'est-ce pas là l'essence du multilatéralisme ? N'est-ce pas la mise en commun de nos forces, de nos ressources et de nos connaissances pour travailler côte à côte, aussi bien les superpuissances que les petites îles, pour le bien de notre planète commune et vulnérable ?

Après avoir écouté aujourd'hui des exemples concernant la protection des acquis dans les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix, l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les processus de paix et la prise en compte des liens d'interdépendance entre le climat et les conflits, je me félicite de ce que nous avons accompli, tant au Conseil qu'à la Commission de consolidation de la paix. Mais à ceux qui cherchent à utiliser la Charte comme un moyen, ou, selon certains, comme une excuse, pour protéger leur propre pouvoir au lieu de s'acquitter de leurs obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais leur demander ce dont ils ont réellement peur.

Nous savons que le chemin vers une paix pérenne est long et ne se termine pas avec la signature d'un accord. Cela demande du temps, de l'engagement, du courage et, toujours, de l'espoir. Alors que j'arrive au terme de mon mandat de Représentante permanente de l'Irlande, j'appelle le Conseil à ouvrir les portes de cette salle à ces possibilités, à renforcer sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, à prêter l'oreille aux appels lancés par les Membres et à ouvrir son esprit à ceux qui, en première ligne, luttent chaque jour pour la paix. Des millions de personnes vulnérables comptent sur nous. Nous ne pouvons pas les décevoir.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence brésilienne d'avoir organisé la présente séance. Je voudrais également remercier l'actuel Président et l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés.

Sous la direction de l'Égypte et du Bangladesh, la Commission de consolidation de la paix a continué d'affiner ses méthodes de travail, d'utiliser son pouvoir de rapprochement et de démontrer sa pertinence pour les

travaux du Conseil de sécurité en tant qu'organe consultatif. Grâce à son mandat transversal de coordination, la Commission est bien placée pour traiter de manière holistique les facteurs de conflit, sans les restrictions imposées aux autres organes de l'ONU.

À cet égard, la Norvège se félicite particulièrement des récentes discussions de la Commission sur les changements climatiques, notamment de son approche transfrontalière au Sahel et dans la région des Grands Lacs, et de l'attention accrue qu'elle accorde aux dimensions des conflits liées au genre et à la jeunesse. La Norvège se félicite également de l'adoption de la stratégie de la Commission relative aux questions de genre. Nous devons maintenant veiller à ce qu'elle soit pleinement mise en œuvre.

Le triangle de consolidation de la paix des Nations Unies, qui comprend la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, gagne en efficacité et en flexibilité. En m'appuyant sur cette base déjà solide, je voudrais proposer trois autres points d'action.

Premièrement, nous sommes conscients du rôle de conseil important que joue la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité. Le Conseil doit plus souvent demander les conseils précis de la Commission, en débattre et s'en inspirer, en particulier pour l'élaboration des mandats et leurs renouvellements, ainsi que pour les transitions.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix doit continuer d'innover et d'élargir son action pour englober plus de domaines, notamment en soutenant des approches globales relatives aux changements climatiques, à la santé, aux questions de genre, au développement et aux droits humains. Bien évidemment, cela doit se faire dans le cadre d'une collaboration étroite avec les États Membres concernés, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour accroître le financement alloué à la consolidation de la paix et à la prévention. La Norvège est très favorable aux négociations en cours sur l'augmentation du financement de la consolidation de la paix, notamment les propositions du Secrétaire général concernant les contributions statutaires.

Pour sa part, la Norvège a toujours soutenu le Fonds pour la consolidation de la paix depuis sa création et nous en restons un fervent partisan. Nous demeurons

impressionnés par sa souplesse, son efficacité et son esprit d'innovation. Notre accord quinquennal actuel, d'environ 50 millions de dollars, est conforme à la stratégie du Fonds et lui offre prévisibilité et souplesse.

La pérennisation de la paix demeure au cœur de la politique étrangère et des efforts multilatéraux norvégiens. Forte de son expérience et de son engagement constant, la Norvège cherchera à réintégrer la Commission de consolidation de la paix et s'est portée candidate à un siège à la Commission pour la période 2023-2024.

M^{me} Onanga (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance d'information qui concerne l'examen du dispositif de pérennisation et de consolidation de la paix ; ma délégation s'en félicite vivement. Je remercie également l'Ambassadeur Hossain de son intervention, tout en lui assurant notre appui tout au long de son mandat. Nous félicitons par ailleurs le Président sortant, l'Ambassadeur d'Égypte, pour le travail accompli. Nos félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur du Kenya, coordonnateur informel de la Commission de consolidation de la paix, pour sa contribution et son leadership.

Le Gabon accueille avec satisfaction le rapport (S/2022/89) qui nous renseigne sur les efforts entrepris par la Commission de consolidation de la paix et se félicite du travail accompli dans le cadre des pays qui font partie de la configuration de la Commission, notamment, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Les progrès réalisés dans ces pays attestent de la pertinence de cet organe qui mérite l'appui du Conseil de sécurité. Nous saluons, par ailleurs, les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix visant à établir une meilleure coordination de son action avec le Conseil de sécurité.

La résolution 2282 (2016) souligne que la consolidation de la paix est un processus essentiel et politique destiné à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Elle contribue aussi de façon significative à prévenir l'éclatement des conflits et à préparer la voie aux processus de rétablissement de la paix.

Le débat auquel nous sommes conviés aujourd'hui vise à encourager une véritable transformation structurelle de l'architecture de paix et de sécurité. Cette transformation nécessaire constitue pour nos pays une opportunité d'adapter nos mécanismes de promotion de la paix et de la sécurité à un contexte global de crises et de conflits en perpétuelle mutation. Cependant, de nouveaux dangers émergent et menacent les fondements de nos sociétés et de l'indispensable solidarité qui forme la doctrine de notre humanité.

Nos valeurs communes s'en trouvent malmenées et nos efforts pour endiguer la pauvreté et lutter contre les inégalités des effets pervers des changements climatiques peinent à aboutir. De profondes distorsions continuent d'affecter nos économies et la santé de nos populations durement frappées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui, du reste, fait toujours rage.

Le Gabon voudrait faire les remarques suivantes.

La consolidation de la paix exige une vision holistique qui prenne en compte tous les aspects, tels que les droits de l'homme, les questions de genre et de gouvernance, le maintien de la paix et le développement. Même si les États doivent assumer un rôle primordial dans la consolidation de la paix, cette entreprise ne saurait réussir sans un partenariat dynamique, lui-même arrimé au socle d'un multilatéralisme renforcé. Les États fragiles qui sortent d'une situation de crise doivent bénéficier d'un appui encore plus conséquent, en vue d'empêcher que ces pays ne retournent vers des situations de conflit. Une attention particulière doit être accordée aux questions de gouvernance politique et économique, aux plans tant national qu'international. Les organisations et mécanismes régionaux devront aussi continuer d'être des acteurs clefs, conformément au principe de subsidiarité consacré par la Charte des Nations Unies dans son Chapitre VIII.

À cet égard, le système des Nations Unies, œuvrant de manière plus coordonnée et cohérente, doit tout mettre en place pour accompagner les objectifs stratégiques que se fixent les pays pour maintenir la paix et promouvoir le développement durable.

Une attention particulière devra être accordée au rôle des femmes, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à travers leur inclusion dans toutes les activités de la société et dans toutes les phases de gestion des conflits, de l'alerte rapide à la prévention et à la gestion sur le terrain, y compris dans le processus de médiation.

Une attention similaire devrait être accordée aux jeunes, qui doivent occuper toute leur place d'acteur et d'agent de l'instauration d'une paix durable et d'une prospérité économique partagée, par le biais de politiques inclusives, comme le souligne, à juste titre, la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Cela permettra de créer le contexte d'un épanouissement sain de la jeunesse et d'empêcher qu'elle soit détournée vers le piège de la radicalisation qui entretient l'extrémisme violent.

Face aux multiples menaces à la paix et à la sécurité, un accent devrait être mis sur le renforcement des mécanismes nationaux de prévention des conflits, y compris par la mise en place de cadres institutionnels inclusifs, susceptibles d'accroître l'endurance des sociétés face aux risques de conflits violents, avec la pleine participation du secteur privé et de la société civile.

Ma délégation est d'avis qu'une telle démarche, qui réaffirme la responsabilité et l'appropriation nationales, impliquant toutes les composantes de la société sous la houlette d'autorités nationales légitimes, tout en soulignant la nécessité d'un partenariat stratégique effectif sous-tendu par les organisations régionales et le rôle majeur du Conseil de sécurité, permettrait de mieux prévenir les conflits et d'asseoir les bases d'une paix durable dans le monde.

M^{me} Agaronova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés et de leurs observations le Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix et son prédécesseur, respectivement M. Hossain, Chargé d'affaires du Bangladesh, et l'Ambassadeur Mahmoud, Représentant permanent de l'Égypte.

L'assistance à la consolidation de la paix fournie par l'Organisation des Nations Unies reste l'un des principaux instruments dans la panoplie dont elle dispose pour aider les États à faire face aux conséquences des conflits et à empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Depuis près de 20 ans, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle particulier dans ces efforts, agissant à la fois comme un organe consultatif intergouvernemental et comme une plateforme fédératrice dont les participants peuvent connaître les points de vue d'un large éventail de parties prenantes sur les questions les plus pressantes.

La Commission est un organe réputé et doté d'un vaste potentiel, ce que confirme l'élargissement de la portée géographique de ses activités. Outre celles organisées sur le Burundi, le Libéria, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine dans le cadre des formations pays, la Commission a tenu pour la première fois, l'an dernier, des réunions sur le Tchad et la région du golfe de Guinée.

Une approche globale et impartiale, qui tienne compte des spécificités nationales et régionales, une analyse minutieuse et la recherche de solutions singulières, propres à respecter les priorités nationales, voilà les clefs de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus qu'une telle approche

est plus efficace que celle qui consiste à examiner toujours plus de questions thématiques, qui sont souvent déjà abordées dans nombre d'autres instances de l'ONU.

Nous insistons sur le fait que le respect de la souveraineté d'un État hôte et de ses priorités est au centre des activités de la Commission de consolidation de la paix et de tous les autres processus visant à maintenir et à consolider la paix. L'expérience confirme que l'aide internationale dans le domaine de la consolidation de la paix est plus efficace lorsqu'elle repose sur le principe de l'appropriation nationale, selon lequel les gouvernements recensent et mettent en œuvre les tâches et les stratégies de consolidation de la paix les plus urgentes, en se fondant sur les besoins de la société. Lorsqu'un tel besoin se fait sentir, et avec le consentement du pays hôte, l'ONU et ses partenaires internationaux, notamment les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, sont appelés à fournir une assistance qui doit avant tout se concentrer sur le renforcement des capacités du pays hôte pour lui permettre de surmonter le conflit. Le dialogue avec les populations locales et les organisations non gouvernementales (ONG) peut être un outil subsidiaire, étant donné le rôle de coordination joué par les autorités.

Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix dispose d'un potentiel suffisant pour améliorer la qualité des recommandations qu'elle fournit au Conseil de sécurité, à la demande de ce dernier, en ce qui concerne les questions spécifiques aux pays qui figurent à l'ordre du jour des deux organes. La Commission de consolidation de la paix a un avantage, à savoir qu'elle peut communiquer au Conseil de sécurité les priorités des pays hôtes en matière de consolidation de la paix, ce qui pourrait être un complément utile aux rapports correspondants du Secrétaire général.

C'est la valeur ajoutée et la pertinence des recommandations formulées par la Commission qui sont déterminantes pour leur prise en compte éventuelle dans les travaux du Conseil de sécurité, ainsi que dans ceux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Pour améliorer la qualité des échanges entre le Conseil de sécurité et la Commission, nous pensons que, dans certains cas, il n'est pas nécessaire d'attendre la tenue d'une séance programmée du Conseil pour que la personne qui préside une formation pays fasse une déclaration officielle. En cas de problème urgent, une lettre en ce sens peut être adressée au Conseil de sécurité.

Cette année, nous avons à nouveau commencé à discuter de la question du financement adéquat des activités de consolidation de la paix. Nous avons exposé notre

position en détail à l'Assemblée générale et à la Commission de consolidation de la paix. Toutefois, nous devons souligner une fois encore qu'il convient de commencer par évaluer les canaux existants pour le financement de la consolidation de la paix. Il faut déterminer si les mandats sont définis de manière efficace, si les fonds provenant des budgets des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies sont alloués et dépensés de manière efficace, et si ces efforts sont clairement coordonnés avec les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les ONG et les institutions financières. Un autre problème de longue date est le coût excessif de l'exécution des projets en raison des dépenses liées au personnel et aux conseillers internationaux. Parfois, ces chiffres dépassent l'entendement.

Par ailleurs, nous avons toujours plaidé pour que les ressources soient affectées à la lutte contre les causes réelles des conflits. Nous ne sommes pas d'accord avec la pratique largement répandue consistant à allouer un pourcentage fixe de fonds à des priorités générales qui ne sont peut-être même pas désignées comme telles par le pays hôte, mais qui sont populaires parmi les donateurs. Très souvent, les donateurs les assortissent de conditions politiques préalables. C'est une autre raison pour laquelle les fonds, déjà rares, sont encore plus dispersés. Cela est d'autant plus choquant lorsque le financement des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des accords de paix est coupé, comme cela s'est produit récemment au Soudan du Sud.

Nous pouvons nous perdre en suppositions sur les droits de l'homme, les changements climatiques ou d'autres problèmes aussi longtemps que nous le souhaitons, mais ce n'est pas sur ces bases qu'on instaure ou qu'on consolide la paix. Nous partons du principe que c'est le règlement politique des conflits et la stabilisation de la situation en matière de sécurité qui forment le socle de l'amélioration de la situation des droits de l'homme et de la mise en place d'institutions démocratiques dans un pays, et non l'inverse.

Nous avons toujours appuyé le Fonds pour la consolidation de la paix, un mécanisme souple qui nous permet de répondre rapidement aux problèmes émergents. Mais nous n'avons jamais considéré le Fonds pour la consolidation de la paix comme la seule source de financement des activités de consolidation de la paix. Le Fonds a été créé et continue de fonctionner comme un instrument qui permet de rassembler les contributions volontaires. Si nous envisageons la possibilité d'alimenter le Fonds pour la consolidation de la paix avec des financements prélevés sur le budget ordinaire,

alors la question de l'élaboration par les États Membres d'un mandat pour l'utilisation de ces fonds se pose avec une grande urgence, tout comme celle du contrôle des dépenses. Nous sommes convaincus que les fonds doivent parvenir aux États bénéficiaires et être dépensés en fonction de leurs besoins et priorités réels en matière de consolidation de la paix.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de l'organisation de la présente séance et remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Mahmoud de sa présentation détaillée du rapport de la Commission de consolidation de la paix pour 2021, ainsi que le Chargé d'affaires du Bangladesh, M. Hossain, de sa présentation du programme de travail pour 2022. Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts déployés par l'Égypte à la tête de la Commission au cours de l'année écoulée, ainsi que ceux déployés par la délégation bangladaise cette année.

Le Mexique estime que la Commission est dotée d'un mandat qui lui confère la capacité fédératrice singulière de rassembler et de mettre au travail les différents acteurs. Cela favorise la cohérence entre les objectifs politiques et les objectifs de développement durable, en particulier lorsque divers défis liés à la consolidation de la paix se conjuguent, notamment les répercussions toujours présentes de la pandémie, et, hélas, la détérioration de différentes situations régionales ainsi que l'émergence de nouveaux conflits.

Il est clair que la charge de travail de la Commission a augmenté ces dernières années, et ses activités ont aujourd'hui une plus grande portée géographique et thématique. Nous considérons qu'il a été particulièrement utile que la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix aient tous deux participé à des projets en Amérique latine et dans les Caraïbes, comme on a pu le voir dans le cas de la Colombie. En ce qui concerne les questions thématiques, nous nous félicitons de constater que l'on continue à approfondir les liens entre le maintien et la consolidation de la paix dans des domaines tels que le désarmement et la réforme de la sécurité, les services de santé mentale et de soutien psychosocial, et de manière générale, dans tout ce qui touche au renforcement de leur rôle dans les processus d'après-conflit.

Pour ce qui est des programmes concernant les femmes et les jeunes, et la paix et la sécurité, nous soulignons également que l'adoption de plans d'action pour ces deux programmes fournit de nouveaux outils tangibles permettant de faciliter l'intégration des femmes et des jeunes dans ces processus, un point sur

lequel nous n'avons cessé d'insister. Par conséquent, nous saluons les efforts déployés par la Commission pour écouter également la voix des femmes et des jeunes qui travaillent au sein de leurs communautés et sont de véritables bâtisseurs de paix.

De toute évidence, la paix ne peut être durable sans développement. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Commission soit un acteur primordial dans la mise en œuvre du nouvel Agenda pour la paix, promu par le Secrétaire général. Nous apprécions vivement que ce nouvel agenda encourage une plus grande coordination entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin de leur permettre de jouer le meilleur rôle possible dans les stratégies de consolidation de la paix, de manière inclusive, de façon à permettre la reconstitution du tissu social et à satisfaire les intérêts des sociétés et des gouvernements des pays dans lequel ils travaillent. Nous sommes certains que la Commission peut également jouer un rôle important à cet égard.

D'autre part, le Mexique considère la Commission comme un acteur essentiel pour renforcer la capacité de l'ONU dans le domaine de la prévention. Comme le Mexique l'a souligné à maintes reprises, le Conseil de sécurité doit tenir compte des aspects sociaux et de développement et les considérer comme des causes profondes des conflits pour garantir la prévention de ces conflits et la transition vers la paix, un point sur lequel le Mexique a toujours insisté et également mis en évidence durant sa présidence du Conseil en novembre 2021.

À cet égard, nous considérons que les avis que la Commission transmet au Conseil de sécurité enrichissent l'approche globale à laquelle nous devons tendre. Ce sont des outils qui permettent de tisser des liens cohérents entre la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Nous suggérons seulement que ces avis parviennent suffisamment tôt au Conseil pour qu'il puisse les examiner comme il se doit.

Nous sommes conscients que ces travaux exigent une cohérence, une collaboration constante et une coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, conformément à leurs mandats. C'est ce que le Mexique a toujours préconisé, comme en témoigne le débat que nous avons tenu en novembre dans le cadre de notre présidence du Conseil (voir S/PV.8906). C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs à continuer d'améliorer la communication entre la Commission de consolidation de la paix et les principaux organes que j'ai mentionnés, en vue de renforcer le rôle consultatif que doit jouer la Commission.

Dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Mexique, aux côtés d'autres partenaires, fera des propositions précises pour améliorer cette relation.

Pour terminer, le Mexique estime que le travail accompli dans le cadre de l'architecture de paix moins de 20 ans après la création de la Commission atteste, comme cela a été dit ce matin, de la valeur du multilatéralisme. La communication et la coordination entre le Conseil, la Commission de consolidation de la paix et les autres organes des Nations Unies sont essentielles pour prévenir l'apparition de nouvelles crises ou, dans le cas où elles surviennent, pour y réagir le mieux possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je tiens à remercier mon cher collègue, l'Ambassadeur Mahmoud, de nous avoir donné un aperçu complet des activités menées par la Commission de consolidation de la paix en 2021. Avant la pandémie, la présentation du rapport annuel de la Commission (S/2022/89) au Conseil était une pratique courante, que nous sommes heureux de reprendre et qui, nous l'espérons, se poursuivra.

Mes remerciements vont également à M. Monwar Hossain pour son exposé très instructif sur le programme de travail de la Commission pour cette année. Comme je l'ai souligné lors d'une de nos séances au début du mois, ces occasions d'échange entre le Conseil et la Commission sont les bienvenues et devraient, en fait, être plus fréquentes.

Enfin, je remercie très chaleureusement l'Ambassadrice Rabab Fatima de son appui et de sa conduite de la Commission au cours du premier semestre de cette année, ainsi que des efforts qu'elle a déployés pour placer la collaboration entre les deux organes en tête de nos priorités.

En plus des informations sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel récemment partagées avec le Conseil, la présentation du rapport annuel de la Commission pour 2021 a fourni plusieurs exemples des contributions importantes que la Commission peut apporter en assumant ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement.

La Commission est parfaitement adaptée pour servir de plateforme de promotion d'une plus grande coordination entre les partenaires concernés des pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre. Qui plus est, elle peut mobiliser les organisations

régionales et les institutions financières internationales et favoriser les accords de coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui des initiatives nationales de consolidation de la paix. La Commission peut aussi appuyer la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix par les opérations de maintien de la paix et aider à mobiliser le soutien politique nécessaire pour promouvoir la réconciliation, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions et d'autres priorités relatives à la consolidation de la paix définies au niveau national. La Commission pourrait toutefois faire davantage.

Comme le Brésil et d'autres pays l'ont fait remarquer à maintes reprises, la Commission n'est qu'une adolescente dans le système des Nations Unies. Les relations entre la Commission et le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, et en particulier le Conseil de sécurité, restent à approfondir. Cette question est prioritaire pour la plupart des membres de la Commission, et c'est la raison pour laquelle les relations entre la Commission et les autres organes figurent dans son programme de travail pour cette année. Nous espérons que le Conseil accordera le même degré de priorité à cette question et participera de manière constructive à cet exercice.

Nous sommes reconnaissants à la délégation kényane, en tant que coordonnatrice informelle des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité, des efforts qu'elle déploie pour encourager les débats et les initiatives visant à améliorer la cohérence des ordres du jour, ainsi que la rapidité et la qualité des conseils prodigués par la Commission au Conseil. La diffusion des versions préliminaires des rapports du Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité qui sont aussi membres de la Commission a constitué un premier pas dans cette direction.

Néanmoins, les prochaines étapes doivent consister à renforcer la collaboration entre les deux organes, premièrement par la tenue de consultations sur les questions relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix avant la formation, l'examen, le retrait et la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, avec un calendrier précis à cet effet ; deuxièmement, la soumission régulière d'avis écrits de la Commission de consolidation de la paix sur les questions à l'ordre du jour des deux organes ; troisièmement, la présentation de conseils sur la manière dont les plans et les stratégies de consolidation de la paix pourraient répondre concrètement aux besoins des enfants touchés par les conflits, en particulier dans les

domaines qui nécessitent des engagements à long terme tels que la réintégration des enfants anciennement associés à des groupes armés ; quatrièmement, une meilleure harmonisation des programmes de travail du Conseil et de la Commission ; cinquièmement, l'intensification des échanges entre la Commission et les rédacteurs des résolutions du Conseil ; et, sixièmement, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil en ce qui concerne ses interactions avec la Commission.

En l'absence de contributions appropriées axées sur la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité ne pourra guère progresser dans la prévention des conflits, un élément essentiel de la promotion de la paix à long terme et de la préparation de transitions réussies.

Pour instaurer une paix durable, il faut adopter des approches globales qui pourraient bénéficier grandement de l'appui et du point de vue singulier de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que cette question sera inscrite de manière permanente à notre ordre du jour et restons déterminés à faire de la Commission de consolidation de la paix un partenaire permanent et plus efficace du Conseil de sécurité. Cependant, pour y parvenir, le Conseil doit commencer à considérer la Commission comme une alliée indispensable, et non comme une concurrente.

Je demande maintenant aux membres d'avoir l'indulgence de me laisser un peu déborder de ma déclaration préparée pour remercier toutes les personnes présentes, aussi bien les intervenants que les membres, des évaluations qu'elles ont faites et des idées qu'elles ont soulevées. Je juge particulièrement encourageant le fait que plusieurs intervenants sont sortis du cadre étroit de la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission pour se pencher sur les activités de la Commission elle-même et sur la manière dont elle peut devenir un partenaire plus constructif du Conseil de sécurité.

Dans cet esprit, j'espère, d'une part, que les membres du Conseil qui sont également membres de la Commission partageront ces idées avec leurs homologues au sein de cet organe, chose que ma délégation fera sans faute. D'autre part, j'espère que le Conseil de sécurité prendra note du fait que l'approche inverse peut et doit aussi être adoptée, c'est-à-dire que les conseils de la Commission peuvent enrichir ses travaux.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 11 h 50.